

**COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL****Extrait du registre des délibérations du conseil municipal****Séance du onze avril deux mille vingt trois**

Département du Loiret

Arrondissement et canton
de PithiviersCommunauté de communes
du Pithiverais**N° D-0022/2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17

Date de la convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage : 12 avril 2023

Vote	
Pour : 17	
Contre : 0	
Abstentions : 0	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Étaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, RIBEAUCOURT Pascal, BARBIER Marie-Claude, LAIZEAU Boris Adjoint, BORE Laura, CHAVANNEAU Frédérique, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, LANGUILLE François, MENARD Éric, PERRETIN Jean-François

Absents excusés : Monsieur BELLEC David pouvoirs à Madame DEROUET Hélène
Monsieur PELLERIN Cyril pouvoirs à Monsieur COLLEAU Olivier
Madame SURATEAU Céline
Madame PERON Corinne

Secrétaire de séance : Madame CHARBONNIER Martine

Budget principal de la commune – vote du compte administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2131-1 modifiés relatifs à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ainsi que leur publicité,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 du budget de la commune de Pithiviers le Vieil fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 821 588.19	189 718.43
Dépenses	1 451 216.61	655 281.51
Total exercice	370 371.58	- 465 563.08
Résultat antérieur reporté	1 076 533.04	- 72 682.77
Part affecté à l'investissement	72 682.77	
Résultat cumulé	1 374 221.85	- - 538 245.85

Considérant qu'il est constaté un résultat de clôture après intégrations des résultats antérieurs de 1 374 221.85 € (un million trois cent soixante-quatorze mille deux cent vingt et un euros et quatre-vingt-cinq centimes) en fonctionnement et de -538 245.85 € (déficit de cinq cent trente-huit mille deux cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes) en investissement.

Considérant les résultats concordants du compte administratif 2022 du Président et du compte de gestion dressé par le Receveur Après avoir constaté que Monsieur le Président a quitté la séance au moment du vote, et après élection de Madame CHARBONNIER en qualité de présidente de séance.

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 045-214502536-20230411-D_022_2023-BF



LE CONSEIL ENTENDU L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- APPROUVE et VOTE à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget de la commune de Pithiviers le Vieil en parfaite concordance avec le compte de gestion

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

